



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE
ÉPREUVE D
ÉCONOMIE GÉNÉRALE

Option : Aménagements paysagers

Durée : 3 heures

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte 4 pages

SUJET

PREMIÈRE PARTIE (12 points)

Dimensions socio-économique, juridique, culturelle et historique des aménagements paysagers

Les questions relatives à cette partie font référence au document.

Question 1 (3 points)

Préciser les notions suivantes tirées du texte :

- espaces verts récréatifs ;
- maître d'ouvrage ;
- multifonctionnalité des territoires.

Question 2 (1 point)

Indiquer en quoi « *ces deux enjeux sont difficiles à joindre* ». (premier paragraphe du texte).

Question 3 (2 points)

Une consultation a permis de demander l'avis aux riverains, aux agriculteurs, aux naturalistes, aux élus.

3.1 Proposer pour chacun de ces quatre acteurs leur logique d'action. (1 point)

3.2 Indiquer si ces logiques sont complémentaires ou contradictoires, justifier la réponse. (1 point)

Question 4 (2 points)

Dans le texte, il est question de « *parc diffusé dans le territoire* ». Expliquer le sens de cette affirmation.

Question 5 (4 points)

Dans un développement d'une dizaine de lignes, montrer l'intérêt de l'aménagement d'un espace comme celui du parc de la Deûle pour un territoire et ses acteurs.

DEUXIÈME PARTIE (8 points)

Réalité économique et sociale

Dans le Rapport sur le développement humain 2011 publié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), on peut lire :

« L'explosion de la consommation dans les populations les plus riches de la planète soumet l'environnement à une pression sans précédent. Les inégalités restent criantes : aujourd'hui, pour 1 000 personnes en âge de conduire, plus de 900 possèdent une voiture aux États-Unis, plus de 600 en Europe de l'Ouest, et à peine 10 en Inde. Les ménages des États-Unis possèdent en moyenne plus de deux téléviseurs, alors qu'au Libéria et en Ouganda, moins d'un ménage sur 10 en est équipé. La consommation nationale d'eau par habitant dans les pays où l'indice de développement humain (IDH) est très élevé, soit 425 litres par jour, est six fois plus importante que dans les pays à IDH faible, où elle s'établit en moyenne à 67 litres par jour. »

Question 1 (2 points)

Dans le texte, il est question de l'IDH.

- 1.1 Préciser comment est obtenu cet indice. (1 point)
- 1.2 Indiquer l'intérêt de calculer un tel indice. (1 point)

Question 2 (2 points)

Donner deux raisons différentes qui peuvent expliquer les inégalités de consommation relevées dans ce texte.

Question 3 (4 points)

Dans un développement structuré d'une quinzaine de lignes, mettre en évidence les conséquences possibles d'une généralisation du modèle de consommation des pays riches à tous les pays de la planète.

DOCUMENT

Intégrer l'agriculture dans un parc public périurbain : l'exemple de la Deûle

Le parc de la Deûle répond initialement à une commande urbaine pour le développement d'espaces verts récréatifs et pour la protection des champs captants du Sud-Ouest lillois. Partant d'un espace périurbain mal structuré, le projet a mis en cohérence le territoire en y intégrant les exploitations agricoles par une approche paysagère.

Dans les espaces périurbains des grandes agglomérations, la préservation d'espaces agricoles et naturels est une nécessité tant pour le maintien de l'activité agricole que pour l'offre d'espaces verts récréatifs aux urbains.

Ces deux enjeux restent difficiles à joindre. Les paysages agricoles périurbains ne sont pas nécessairement perçus comme des espaces de loisirs attractifs, particulièrement quand se rencontrent, dans les mailles des grands axes de transports, espaces agricoles banalisés et urbanisme standardisé. Cependant, l'exemple du Parc de la Deûle montre qu'un projet de parc périurbain émanant d'une grande agglomération peut pleinement intégrer et valoriser les exploitations agricoles adjacentes. L'idée, née en 1960, de relier Lille au bassin minier de Lens par une vaste coulée verte ne s'est concrétisée qu'en 1993, quand furent davantage dans l'air les enjeux de cadre de vie, de protection de l'environnement, et surtout quand fut davantage prise en compte l'intégration de l'agriculture au projet. À l'origine : quatre collectivités, dont la Communauté Urbaine de Lille Métropole, une agence de paysagistes, JNC international ; et un canal servant de fil conducteur paysager, la Deûle.

Prise en compte les spécificités territoriales

Des espaces naturels périurbains déstructurés et fragiles

Dans le département du Nord, où les surfaces artificialisées occupent un quart de la surface départementale – contre 10 % à l'échelle nationale – chaque habitant disposait en 2003 de 4 900 m² d'espace de nature, dont les surfaces agricoles – contre 8 300 m² à l'échelle nationale. La prééminence des logiques d'aménagement urbain est particulièrement prégnante entre Lille et Lens et aboutit à une occupation morcelée de l'espace périurbain : déprise des grands sites industriels, juxtaposition de zones d'habitat ou d'activité, remblaiements chaotiques issus de la mise à grand gabarit du canal de la Deûle ont contribué à brouiller les repères territoriaux, les habitants s'identifiant confusément à la métropole lilloise, même à 20 km de son centre. (...)

De l'identification des enjeux territoriaux à un programme d'action différencié

Vers un parc « diffusé » dans le territoire

Le projet de parc, s'inspirant des forces et faiblesses de la trame hydraulique, du parcellaire et du relief des terres, s'est structuré autour de trois thématiques :

- la nature retrouvée, s'attachant à reconquérir les friches industrielles pour valoriser les milieux humides et les cheminements doux ;
- la nature domestiquée, visant à la restauration de prairies et à la reconstitution du bocage ;
- la nature rêvée, consistant en un véritable jardin d'agrément, le jardin Mosaïc ouvert en 2003.

Refusant de circonscrire le parc dans des limites finies et excluantes, le projet de la Deûle visait à commuer les terres agricoles, usuellement considérées comme des vides urbains en sursis, en espaces structurants du territoire. Les travaux des paysagistes se sont bien sûr penchés sur les interstices en friche délaissés par l'urbanisme traditionnel, sur les « coutures » du territoire, mais l'espace agricole, désormais intégré au tissu urbain, devrait constituer la plus grande part du décor, la véritable étoffe du parc.

Pour cela un diagnostic a été consacré à chaque exploitation, avec pour objectif d'identifier ses besoins fonctionnels en termes d'accès, d'implantation de bâtiments, de clôtures... et son intégration paysagère au parc. Les opérations d'aménagement concerté, subventionnées par le Syndicat Mixte « Espace Naturel Lille Métropole » ont concerné le renouvellement de clôtures, la plantation d'arbres, l'aménagement des dessertes agricoles compatibles avec les promeneurs... Au-delà de ces opérations « cosmétiques », certaines exploitations ont repensé en profondeur leurs systèmes de production en diversifiant leur assolement, pour répondre à la problématique environnementale, et leurs activités – accueil à la ferme, vente directe... – pour s'approprier pleinement leur position périurbaine.

DOCUMENT (suite et fin)

Échelles de territoire et sensibilisation des acteurs locaux Recenter la politique urbaine sur les espaces agricoles et naturels

Le maître d'ouvrage – Lille Métropole – a inscrit le projet de parc à son schéma directeur dès 1973. En 1993, il s'est doté d'une structure syndicale intercommunale efficiente pour sa mise en œuvre : le syndicat mixte du Parc de la Deûle, qui utilisera pour les premières études les fonds du contrat d'agglomération et s'appuiera sur les compétences techniques du département « Espace Naturel Métropolitain » de l'Agence de Développement et d'urbanisme de Lille. Avec le lancement des travaux d'envergure au début des années 2000, Lille Métropole a pris compétence directe en matière de valorisation du patrimoine naturel et paysager : le syndicat mixte Espace Naturel Lille Métropole a été créé par fusion de sept syndicats intercommunaux, dont celui du Parc de la Deûle, et a bénéficié du transfert d'une partie du personnel de l'Agence de Développement et d'Urbanisme. La continuité dans le temps de ces compétences techniques et l'élargissement territorial ont été des atouts majeurs pour la réussite et l'extension du projet.

Autre facteur clé, la vaste consultation des acteurs locaux engagée par l'équipe de paysagistes : elle a associé riverains, agriculteurs, naturalistes, élus... pour diagnostiquer les attentes des usagers périurbains vis-à-vis de leur cadre de vie ou de travail. La Chambre d'agriculture a été particulièrement associée au dialogue avec les exploitants, d'abord réticifs au projet mais petit à petit gagnés à l'enjeu d'intégration au parc. La concertation initiée localement a débouché sur la création d'un Conseil consultatif métropolitain regroupant syndicats agricoles, associations naturalistes, associations de sport de plein air, associations culturelles...

Plus-value territoriale de la démarche paysagère Vers un maillage paysager des espaces densément peuplés

De quatre exploitations initialement impliquées, le parc en réunit désormais une centaine. La démarche réussit la double gageure d'asseoir l'identité paysagère des exploitations et de conforter la viabilité économique des espaces agricoles, qu'on peut désormais croire durablement à l'abri des velléités d'expansion urbaine : la maîtrise foncière de certaines parcelles par Lille métropole leur a permis de s'agrandir par location ; les contrats d'entretien du parc prévoient également la fauche par un éleveur des prairies réhabilitées, et l'utilisation du foin pour son élevage ; enfin un réseau de sept fermes, fondé sur des critères de qualité des produits et d'accueil, permet de valoriser la production locale auprès des urbains.

Le parc urbain tire également avantage de l'implication des agriculteurs : ils assurent un entretien soigné à moindre frais, tout en assurant l'animation du terroir : « L'intérêt de la promenade prend une autre dimension, grâce à la dynamique des paysages et des acteurs qui les renouvellent au fil des saisons. »

En dix ans, grâce aux 23 millions d'euros investis, 350 hectares et 40 km de cheminement ont été réhabilités ou aménagés sur les quatre principales communes concernées ; mais la « diffusion » du parc vers le Nord et le Sud devrait à terme joindre Lille à Lens autour de 2 000 ha d'espaces agricoles et naturels, avec l'idée sous-jacente de trame verte et bleue. Encore au-delà émerge l'ambition d'un maillage paysager européen où écotourisme, écologie et agriculture se côtoient y compris dans les espaces à forte densité de population.

Ce parc « en réseau », qui célèbre la multifonctionnalité des territoires et la synergie possible entre espaces de nature et activités humaines, a obtenu en 2006 le prix Paysage décerné par le Ministère de l'Écologie. Toutefois, la consommation d'espaces agricoles et naturels par l'urbanisation reste toujours préoccupante même dans les communes impliquées dans la gestion du Parc. Entre 2006 et 2008, plus de 0,5 % des territoires communaux ont perdu leur nature cadastrale « agricole » au profit des surfaces cadastrales urbanisées, que ce soit pour les municipalités directement concernées par la gestion du Parc ou pour les municipalités alentour. Ce report de pression foncière vers les terres agricoles non engagées dans le projet reste catalysé par la proximité des bassins d'emplois de Lille et Lens, et, peut-être effet pervers du zonage, par l'attractivité des espaces verts nouvellement créés.

Source : Réseau Rural Français (http://www.reseaurural.fr/files/u1/5_parc_deule.pdf)

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.